VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Molet, Cheval, Camions, Buggy, Barrouche, Harnais, Etc.

Dans l'affaire de Timothy Brophy vs ses créanciers.

No 44,112—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MERCREDI, 12 mai 1897, à 11 heures A. M., au Pelican Press, Yard No 2, rue Rousseau, entre St-Mary et St-André, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 21 avril 1897, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tout et en particulier 4 mulets, 15 camions, 1 cheval, 1 buggy, 1 barrouche et un lot de harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 avril—30—mai 1 2 9 à date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas

—ET LA—

Désirable Résidence Double

A DEUX ETAGES,

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

Dans l'affaire du Couvent St-Alphonse de la Merci et als vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

No 52,929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, et rendu le 27 avril 1897 et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable magasin en bois à deux étages, Nos 600 et 602 rue Félicité, coin des rues St-Thomas et Constance: grand magasin, 6 chambres, hangars, citerne, cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet Berne par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas Ste-Marie et Chippewa, mesurant trente deux pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur et façade de quatre-vingt huit pieds plus ou moins sur la rue Fulton ou St-Thomas, lesquelles deux rues forment l'encoignure et étant la façade de la portion des lots de terre désignés par le No Un sur un plan dressé par M. Moelhausen voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière, Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc., décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Fulton ou St Thomas Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds, plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, hypothèques spéciales, droits privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

PAR J. H. O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION

Horlogers et Bijoutiers,

Une splendide occasion pour acheter des marchandises de valeur.

Meubles de maison, vitrines, comptoirs, étagères, bureaux, coffre fort en fer, cuirs, des pierres assorties, chaînes, ressorts de montres, lentilles, des fils en acier, matériaux de bijoutiers, bail sur le local.

Succession de Charles Guerre.

No 52,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO. ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau, No 828 rue Commune—MARDI, 11 mai 1897, à 10:30 heures A.M., au local No 612 rue Douane, entre Chartres et le Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 21 avril 1897, dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'encan:

Les marchandises de feu Charles Guerre, consistant en partie de ressorts de montres, boîtiers, effets pour bijoutiers, pierres assorties, lentilles, comptoirs, étagères, etc., coffre fort en fer, meubles de maison, bail du local, etc., etc., le tout conformément à un inventaire déposé à la Cour.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

25 av—25—mai 2 6 7 8 9 10 11

Nouvelle-Orléans, le 6 mai 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, aux endroits de la saisie, ci-après désignés, commençant à 11 heures A. M., LUNDI, le 17 mai 1897, sur les lieux premièrement spécifiés et ajournant de place en place dans l'ordre énuméré jusqu'à ce que toutes lesdites ventes soient complétées, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896 et les années précédentes avec intérêt à partir des dates délinquances des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, encoignure des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes assessées à Lubert E. Rivers, pour l'année 1896, montant à $309 00.

Les meubles, etc., sentant dans ledit local.

Au local ci-dessus des rues Water et Pierre, pour forcer la collection des taxes assessées à John J. Gragard,

Taxes pour 1896.....	$200 00
Taxes pour 1895.....	200 00
Taxes pour 189.4.....	150 00

Les marchandises contenues dans ledit local.

Au local No 602 rue Joséphine, pour forcer la collection des taxes assessées à John Carroll, pour l'année 1896, montant à $21 00.

Les marchandises et animaux et véhicules contenus dans ledit local.

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, je vendrai la moindre quantité de la dite propriété que m'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. E. PENKOSE, Trésorier.

6 mai—6 10 14 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN GREEN.

No 52,951—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Mercredi, le 9 juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS—A. A. L'asseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Honorable N. H. RIGHTOR, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 29 avril 1897 et à moi adressé, je procéderai de vendre, MERCREDI, le 9 juin 1897, à midi, à la BOURSE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 717 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET ST-CHARLES, pour le compte de ladite succession, la propriété suivante décrite, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues COMMUNE, BAUDIN, GAVOSO ET SALCEDO, et désigné par le No 10 sur un devis annexé à un acte passé pardevant M. Gernon, notaire, daté le 8 avril 1893, le dit lot mesurant trente-quatre pieds, six pouces et six lignes sur la rue SALCEDO, sur cent quarante et un pied, huit pouces et trois lignes de profondeur.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, s'il y en a, devra être représentée par billets de l'acquéreur, à un an, avec 8 pour cent par an d'intérêt, de la date de vente, avec lien du vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus du montant de son enchère et devant faire un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos N. Wolfson, notaire.

4 mai—4 12 19 26—juin 2 9

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement bien connu, Coin des rues N. Claiborne et Ursulines, L'îlet des rues St-Philippe et Robertson

Succession de George C. Heno.

No 52,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. STERN, Encanteur.—Bureau 826 rue Commune. Le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 14 avril 1897, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et dépendances, situés au coin des rues Nord Claiborne et Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Nord Claiborne, Ursulines, St-Philippe et Robertson, ayant une façade de 89 pieds 6 pouces sur la rue Nord Claiborne et 30 pieds 10 pouces sur la rue Ursulines, et partant d'un point 30 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, vis-à-vis d'un point rue Nord Claiborne, 89 pieds 6 pouces de distance de l'encoignure Nord Claiborne et Ursulines, cette ligne, 95 pieds 1 pouce et 5 lignes. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages avec résidence.

Termes et conditions—L'assomption de l'hypothèque des billets dûs sur la dite propriété, un dû le 23 janvier 1898, pour quatre cent soixante sept dollars et cinquante sous; un autre le 23 janvier 1899 pour le même montant; et l'autre le 23 janvier 1900 pour le même montant; le tout portant 8 pour cent d'intérêt à partir du 23 janvier 1896, jusqu'au paiement; l'assomption du montant dû pour le pavage fait sur le devant de la dite propriété montant à sept cents dollars, avec intérêt, et la balance au comptant pour payer le billet hypothécaire passé dû de $167 50, avec intérêt à partir du 23 janvier 1896, à 8 pour cent par an jusqu'au paiement, et n'importe quel montant au comptant. Un dépôt de 10 0|0 comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur.

22 av—22 25—mai 6 13 20 27

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Lt

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable résidence rue Prytanée, dans le Quatrième District.

La jolie résidence du défunt Dr Ben Stille.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO Lt'd—W. P. Curtis encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet.—JEUDI, le 13 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 mars 1897, dans l'affaire de la succession de Cécilia Bienvenu, Vve de Benjamin Stille, No 34,920, et adressé à William Walker Stille et par autorité du dit William Walker Stille, la propriété foncière suivante sera vendue à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot No 264, borné par les rues Prytanée, Colisée, Joséphine et St-André, désigné par le numéro six de l'îlet No 29 sur un plan par R. Buisson, daté le 20 février 1848, déposé en l'étude de Jos. Lisbony, et mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations; désigné par le No 206 (ancien numéro) rue Prytanée, près de la rue Joséphine.

Termes et conditions;—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par privilège de vendeur sur la dite propriété et les clauses usuelles de sécurité; les dits billets devant porter intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les taxes pour l'année 1897, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix d'achat comme argent de bonne foi au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 13

VENTES PAR LE CONSTABLE

Tom Nugent vs R. A. Vaucleave Jr.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 34,216 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de l'entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 18 mai 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une jument baie, deux wagons, un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité.

8 mai—8 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. L. Kuoepfler, agent, vs John T. McGreevy et Thomas McGreevy, conjointement, et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nvelle-Orléans, Lne. — No 23,285 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique le MARDI, 18 mai 1897, à midi, à mon entrepôt rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir,

2 tables de billard, 1 glacière à bière, 1 lot d'installations pour barre, 1 sofa à alcange, 1 armoire, 3 chaises, 2 tables, 3 tableaux, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

ED. P. FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité.

8mai—8 13 18

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans, No 53,204 Division E—G. H. Magee vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de G. H. Magee, le plaignant dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant E. Vidrine, notaire public en cette ville, commençant le 8me jour de juin 1897, et que E. J. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers du plaignant; et dans l'intervalle, et jusqu'à de nouveaux ordres de cour, que toutes procédures contre la personne et les biens dudit G. H. Magee soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1897.

Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

23 avril—23—mai 7 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété attrayante et de valeur dans le Sixième District, portant le nouveau No municipal 4304 rue Colisée, coin Berlin, dans l'îlet borné par les dites rues, l'avenue Napoléon et la rue Chestnut.

Dr J. Numa Roussel vs Mme Elizabeth B. Moore et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,740—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 289, borné par les rues Berlin, Colisée, Chestnut et l'avenue Napoléon; les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur et de face à la rue Berlin de cent vingt-sept pieds six pouces, entre lignes parallèles. Un des dits lots forme l'encoignure des rues Colisée et Berlin.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

10avril—10 15 23 30 mai7 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Deuxième District.

Connue comme le No 113 rue North Front.

Entre les rues Canal et Crossman, la rue du fond étant North Peters.

Henry Schulze vs Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 52,777—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, et tous les droits, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fort, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant North Peters et désigné comme lot No 5, de l'îlet No 1, sur un plan dressé par Sidney G De Liste, voyer, le 18 avril 1891 et déposé au bureau du shérif civil de cette ville, et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue North Front sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 avr—10 15 23 30—mai 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Deuxième District, sur la rue Conti, entre les rues Remparts et Bourgogne.

(La rue du fond étant la rue St-Louis).

Ellen Long, veuve de John Klorer, et als, exécuteurs testamentaires, vs Luigi Bellinzona.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 49,268—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Victor Manberret, ancien Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui à moi transférée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, étant l'îlet No 98, désigné comme lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, par une profondeur de cent vingt pieds, mesure française, s'étendant entre lignes parallèles, de la rue Conti à quelques pieds de la ligne du fond, où la dite ligne se rapprochant le plus de la rue Remparts, fait un carré qui s'élargit dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 avril—30—mai 1 7 14 21 28—3 juin

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné, aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et débours, présenté par Emanuel Steinhardt, receveur de la Independent Cotton Oil Company Limited pour le mois d'avril 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 mai—8 12 17

M Masson, Jr., versus ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,616—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Marques, Shérif Civil et agissant comme syndic des créanciers de M. Masson, Jr., insolvable en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 mai—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 53,286, Division C—Wm W. Washburn vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William W. Washburn, insolvable, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robt P. Upton, notaire, en son bureau dans la Bâtisse Morris, coin Camp et Canal en cette ville, commençant mercredi le 2me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. V. Tebault, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1897—Signé: F. A. MONROE, Juge.— Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—30—15 29 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,268—Division D.—John P. Mangin vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de John P. Mangin, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Thomas Terrell, notaire public, à son Bureau ancien No 21 Commercial Place, en cette ville, commençant lundi, le 7me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Eraste Vidrine, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1897.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5 mai—5 (on 30)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif

—D'un grand assortiment de—

Meubles de maison de valeur, Meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, Bibliothèque, "Lounges", Stoves, Ustensiles de cuisine, Faïences et verreries,

Nattes, Rideaux, Coffre en cèdre et autres articles variés.

Marx Bros. vs Mme B. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 52,675—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 18 mai 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir—

Au rez-de-chaussée du local No 8, rue Ste-Anne: Un grand assortiment de meubles de maison, bien meublés, et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6mai—6 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'un grand assortiment de meubles de maison, et autres articles, etc.

Augustus Reichard vs Jules Garcin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,936—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 19 mai 1897, à 12:30 heures P.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

Au local, nouveaux Nos 110 et 112 rue S. Bassin: Tout le contenu du dit local, consistant de meubles de maison et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

7 mai—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'un grand assortiment de Meubles de Maison et autres articles, etc.

Augustus Reichard vs Jules Garcin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 52,997—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI 19 mai 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local nouveau Nos 109 et 111 rue Sud Remparts.

Le contenu du dit local, consistant de Meubles de Maison et autres art cles conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 mai—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Premier District, Nouveau No 625 rue Locust.

Mme Sarah Quinn, femme de Patrick Comfort et als vs Patrick H. Battle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro quatorze sur un plan de Bringier, voyer général, le 28 décembre 1838, annexé à un inventaire de la succession d'Henry de Rude à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, le 23 février 1857, le dit lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces et une ligne entre lignes parallèles—

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Meyers ou Myers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,371—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas Terrell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Rosine Schick, veuve de John Dantos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,221 — Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosine Schick, veuve de John Dantos, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dits jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite réitition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Geo. C. Auer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,986—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Catherine Elert, veuve de George Clements Auer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 mai—7 12 18

Succession d'Etienne Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —Nos 52,577—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christine Lotz, veuve d'Etienne Muller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 mai—7 11 16

A VENDRE,

Un meuble de salon complet et neuf, ainsi qu'une glace, grande dimension. S'adresser No 1015 rue Bourgogne, près St-Philippe.

6 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deuxième District.

Propriété-Cottage

No 1217 Rue Nord Roman

Conditions faciles.

A l'encan.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 18 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 631 rue Commune, près de la rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre supplémentaire de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge la même Honorable Cour, Division A, maintenant absent pour cause de maladie, en date du 15 avril 1897, Dossier No 47,536, pour le compte de la succession de Mme Marie Lalmant, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, lequel mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman sur 117 pieds et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hôpital, 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'un cottage simple et bâtisse dans le fond, contenant environ 8 chambres et connu comme le No 1217 rue Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1897, en addition et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 avr—18 25—mai 2 9 16 17 et 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Louise Gehlbach vs Pauline Gehlbach et als.

Dossier No 52,126.

Meubles de maison et autre articles.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet.—LUNDI, 17 mai 1897, à 11 heures A. M., au local No 2029 Chemin du Bayou, près Johnson, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 18 mars 1897, Dossier No 52,126, dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire vs Pauline Gehlbach et als pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et autres articles conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 mai—7 9 16 17

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Lots de Terre de Choix, près des Fair Grounds.

Succession de Henry Tompkins.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 1er Juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 21 avril 1897, dans la succession de Henry Tompkins, Dossier No 52,742, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Maurepas, Fortin Sauvage et Encampement, désignés comme lots "A" et "B" et mesurant comme suit: Le lot "A" mesure 30 pieds de face à la rue Maurepas sur une profondeur de 75 pieds; le lot "B" mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 75 pieds de profondeur, le tout au pied français.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. L. Le Gardeur, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

2 mai—2 9 9 16 23—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX

Dans le Deuxième District.

Rue Toulouse près Remparts

Succession d'Alphonse Duvic et sa Veuve Catherine Duvic.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MARDI,